

● ● ● ●	Limite communale
■ ■ ■ ■ ■	Limite de zone
★ ★ ★ ★ ★	Haie ou alignement d'arbres à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
	Courbes de niveau
	Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
	Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
	Partie visible sur un autre plan
A	Zone agricole
N	Zone naturelle ou forestière
Na	Secteur naturel où les bâtiments agricoles sont autorisés

VOIR PLAN 5c

URBA-SERVICES
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

3, rue de Witten - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25
contact@urbaservice.fr

Commune de

FLEURINES

PLAN LOCAL D' URBANISME

APPROBATION
Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
05 MARS 2020

5b

REglement Graphique

Plan de Decoupage en Zones "Territoire communal"

